



Azo-Cast R0310

Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)
Date d'émission: 21/04/2025 Version: 1.0

RUBRIQUE 1 Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Azo-Cast R0310

1.2. Autres moyens d'identification

Autres moyens d'identification : Numéro de pièce SPA-R0310

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Polyuréthane (Partie A)

1.4. Données relatives au fournisseur

Fabricant

Azon USA Inc.
2204 Ravine Rd
Kalamazoo, Michigan 49004
USA
T 269-385-5942

1.5. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : Dans le cas d'un déversement, d'une fuite, d'un feu, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause des matières dangereuses ou des marchandises dangereuses, appeler CHEMTREC jour et nuit au 1 800 424-9300 (sans frais, États-Unis)/703 527 3887 (Virginie, États-Unis) CCN 2189
Numéro d'urgence de secours : +1 703-741-5970 (Washington, DC)

RUBRIQUE 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS US

Toxicité aiguë (Inhalation:vapeur), Catégorie 4	H332	Nocif par inhalation.
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2A	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire, catégorie 1	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité, catégorie 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation).

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Azo-Cast R0310

Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS US)



Mention d'avertissement (GHS US)

: Danger

Mentions de danger (GHS US)

: Provoque une irritation cutanée
Peut provoquer une allergie cutanée
Provoque une sévère irritation des yeux
Nocif par inhalation
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
Peut irriter les voies respiratoires
Susceptible de provoquer le cancer
Risque présumé d'effets graves pour les organes (système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation).

Conseils de prudence (GHS US)

: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Ne pas respirer les fumées, vapeurs, aérosols.
Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Porter vêtements de protection, protection des yeux et du visage, des gants de protection.
Porter un équipement de protection respiratoire.
En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau et au savon.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical o consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas de symptômes respiratoires: Appeler un centre antipoison ou un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical o consulter un médecin.
En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Garder sous clef.
Éliminer le contenu et/ou le récipient to un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Dangers liés aux utilisations connues ou raisonnablement prévues

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Dangers non classés ailleurs

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.5. Toxicité aiguë inconnue

Pas d'informations complémentaires disponibles

Azo-Cast R0310

Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

RUBRIQUE 3 Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS US
Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues	N° CAS: 9016-87-9	90-100	Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2B, H320 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373
4,4'-méthylènediphényl diisocyanate	N° CAS: 101-68-8	27 – 50	Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373
1,3-bis(4-((4-isocyanatophényl)méthyl)phényl)-1,3-diazétidine-2,4-dione	N° CAS: 17589-24-1	<5	Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373
Acide isocyanique, ester de polyméthylènenopolypheylène, polymère avec l'a-hydro-ω-hydroxypoly(oxy-1,2-éthanediyle)	N° CAS: 57636-09-6	<5	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1B, H317 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335

Remarques : CAS [101-68-8] est un isomère MDI qui fait partie de CAS [9016-87-9]

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Personnel de premiers secours : attention à votre propre protection . Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Assistance respiratoire si nécessaire. Procédez à la respiration artificielle à l'aide d'un masque à valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif adapté mais ne procédez pas à un bouche-à-bouche.

Azo-Cast R0310

Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Premiers soins après inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la victime est inconsciente : S'allonger de manière stable du côté de la victime. Procédez à la respiration artificielle à l'aide d'un masque à valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif adapté ; ne procédez pas à un bouche-à-bouche. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas de vomissement, la tête doit être maintenue vers le bas de sorte que le vomis ne pénètre pas les poumons. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Nocif par inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut causer le cancer en cas d'exposition fréquente et prolongée par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée. Irritation (démangeaisons, rougeurs, vésications).
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Rougeur, démangeaisons, larmes.
Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures ou irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.
Symptômes/Effets les plus importants	: Cause une irritation cutanée et oculaire. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Nocif par inhalation.
Symptômes chroniques	: Peut causer le cancer en cas d'exposition fréquente et prolongée par inhalation. Risque présumé d'effets graves pour les organes (système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Inhalation).

4.3. Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Autre avis médical ou traitement	: Appelez immédiatement un médecin.
----------------------------------	-------------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone (CO ₂), poudre chimique sèche, mousse.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Aucun risque d'incendie.
Reactivité en cas d'incendie	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote. Isocyanates.

5.3. Equipements spéciaux de protection et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Azo-Cast R0310

Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

RUBRIQUE 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact personnel, y compris de respirer le/les/la brouillards, aérosols, vapeurs. Ne pas prendre des mesures comportant des risques personnels. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédures d'urgence : Faire évacuer la zone dangereuse. Si cela est possible sans prendre de risques personnels, éliminer toute source d'allumage. Si vous êtes à l'extérieur, déplacez-vous vers une zone en amont de la zone de danger. Empêcher le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence d'entrer dans la zone de danger. Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées.

Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Empêcher le ruissellement de pénétrer dans les drains, les égouts ou les cours d'eau.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Contenir avec un absorbant inerte non combustible. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
Procédés de nettoyage : Ramasser dans un absorbant inerte non combustible et placer dans un récipient pour élimination. La matière absorbante contaminée peut poser le même danger que le produit déversé. Décontaminer les surfaces et l'équipement avec eau et détergent. Jusqu'à ce qu'un niveau suffisant de dilution soit obtenu, l'eau de décontamination peut poser les mêmes dangers que le produit. Débarrassez-vous des matières collectées dès que possible conformément aux règles locales/régionales/nationales/internationales en vigueur. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle", Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13

RUBRIQUE 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Matières incompatibles : Alcools. Amines. Alliages de cuivre. Oxydants forts. Acides. Ammoniac. Bases. Air humide, eau.
Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

Azo-Cast R0310

Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

RUBRIQUE 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

4,4'-méthylènediphényl diisocyanate (101-68-8)

USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Methylene bisphenyl isocyanate (MDI)
ACGIH OEL TWA	0,005 ppm
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Resp sens
Référence réglementaire	ACGIH 2025

USA - OSHA - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Methylene bisphenyl isocyanate (MDI)
OSHA PEL C	0,2 mg/m ³
	0,02 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Utiliser une ventilation générale, une ventilation locale par aspiration ou une enceinte d'isolement pour garder les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition admissibles. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement. Prendre des mesures pour réduire ou limiter les émissions dans l'air ou les rejets dans le sol et le milieu aquatique.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

L'équipement de protection individuelle doit être choisi conformément aux normes nationales et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:
Protection obligatoire des mains (gants de protection). gants en PVC ou autre matière plastique ou en caoutchouc naturel
Protection oculaire:
Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié
Protection respiratoire:
Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Azo-Cast R0310

Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

RUBRIQUE 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Couleur	: Brun
Odeur	: Légère Moisi
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 208 °C / 406.4 °F
Point d'éclair	: 198,89 °C / 390 °F
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,24
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 150 – 270 cP
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible
----------------------------------	--------------------------

4,4'-méthylènediphényl diisocyanate

Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible
----------------------------------	--------------------------

1,3-bis(4-((4-isocyanatophényl)méthyl)phényl)-1,3-diazétidine-2,4-dione

Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible
----------------------------------	--------------------------

Acide isocyanique, ester de polyméthylènepolyphénylène, polymère avec l'a-hydro-ω-hydroxypoly(oxy-1,2-éthanediyle)

Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible
----------------------------------	--------------------------

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

Azo-Cast R0310

Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

10.3. Risque de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Matières incompatibles.

10.5. Matériaux incompatibles

Alcools. Alliages de cuivre. Oxydants forts. Acides. Ammoniac. Bases. Air humide, eau. Amines.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Inhalation:vapeur: Nocif par inhalation.

Azo-Cast R0310

ETA US (vapeurs)	11 mg/l/4h
------------------	------------

Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

DL50 orale rat	49 g/kg
DL50 cutanée lapin	> 9400 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat	490 mg/m ³

4,4'-méthylènediphényl diisocyanate

DL50 orale rat	9200 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	1,12 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, lapin	Légèrement irritant
---	---------------------

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Indications complémentaires	Une réexposition à des concentrations extrêmement faibles d'isocyanates peut provoquer des réactions allergiques respiratoires chez les personnes déjà sensibilisées. Les symptômes asthmatiques peuvent inclure toux, difficultés respiratoires et sensation d'oppression thoracique. Parfois, les difficultés respiratoires peuvent mettre la vie en danger.
-----------------------------	--

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.

Azo-Cast R0310

Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Diisocyanate de diphenylmethane, isomeres et homologues	
Groupe IARC	3 - Inclassable
4,4'-méthylènediphényl diisocyanate	
Groupe IARC	3 - Inclassable
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.
Diisocyanate de diphenylmethane, isomeres et homologues	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
4,4'-méthylènediphényl diisocyanate	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
1,3-bis(4-((4-isocyanatophényl)méthyl)phényl)-1,3-diazétidine-2,4-dione	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Acide isocyanique, ester de polyméthylènepolyphénylène, polymère avec l'a-hydro-ω-hydroxypoly(oxy-1,2-éthanediyle)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes (système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation).
Diisocyanate de diphenylmethane, isomeres et homologues	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
4,4'-méthylènediphényl diisocyanate	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes (système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation).
1,3-bis(4-((4-isocyanatophényl)méthyl)phényl)-1,3-diazétidine-2,4-dione	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Non classé
Azo-Cast R0310	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Diisocyanate de diphenylmethane, isomeres et homologues	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

Azo-Cast R0310

Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Diisocyanate de diphenylmethane, isomeres et homologues	
4,4'-méthylènediphényl diisocyanate	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
1,3-bis(4-((4-isocyanatophényl)méthyl)phényl)-1,3-diazétidine-2,4-dione	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Acide isocyanique, ester de polyméthylènepolyphénylène, polymère avec l'a-hydro-ω-hydroxypoly(oxy-1,2-éthanediyle)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Symptômes/effets après inhalation	: Nocif par inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut causer le cancer en cas d'exposition fréquente et prolongée par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée. Irritation (démangeaisons, rougeurs, vésications).
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Rougeur, démangeaisons, larmes.
Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures ou irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.
Symptômes/effets les plus importants	: Cause une irritation cutanée et oculaire. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Nocif par inhalation.
Symptômes chroniques	: Peut causer le cancer en cas d'exposition fréquente et prolongée par inhalation. Risque présumé d'effets graves pour les organes (système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Inhalation).

RUBRIQUE 12 Informations écologiques

12.1. Écotoxicité

Ecologie - général	: Composants dangereux: Diisocyanate de méthylènediphényle (MDI).
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

Diisocyanate de diphenylmethane, isomeres et homologues

NOEC chronique algues	1640
Indications complémentaires	Le MDI (méthylène diphenyl diisocyanate) est considéré comme un polluant marin car il peut réagir avec l'eau, formant des mélanges dangereux de diisocyanates et d'amines, et produisant finalement de la polyurée inerte, solide et insoluble.

4,4'-méthylènediphényl diisocyanate

NOEC (chronique)	≥ 10 mg/l
------------------	-----------

12.2. Persistance et dégradabilité

Azo-Cast R0310

Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

Diisocyanate de diphenylmethane, isomeres et homologues

Persistance et dégradabilité	0 % biodégradation Non facilement biodégradable.
------------------------------	--

Azo-Cast R0310

Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

4,4'-méthylènediphényl diisocyanate

Persistence et dégradabilité Non rapidement dégradable

1,3-bis(4-((4-isocyanatophényl)méthyl)phényl)-1,3-diazétidine-2,4-dione

Persistence et dégradabilité Non rapidement dégradable

Acide isocyanique, ester de polyméthylènepolyphénylène, polymère avec l'a-hydro-ω-hydroxypoly(oxy-1,2-éthanediyle)

Persistence et dégradabilité Non rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

BCF - Poisson [1] 92 28 jours

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) < 3

4,4'-méthylènediphényl diisocyanate

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) < 3

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé
Gaz à effet de serre fluoré : Non

RUBRIQUE 13 Considérations relatives à l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer.
Indications complémentaires : Ne pas réutiliser des récipients vides.
Informations sur les déchets écologiques : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TMD / IMDG / IATA

DOT	TMD	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
UN3082	UN3082	3082	3082

Azo-Cast R0310A

Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

DOT	TMD	IMDG	IATA
14.2. Désignation officielle de transport			
Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s. (MDI)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (MDI)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (MDI)	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (MDI)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
9	9	9	9
14.4. Groupe d'emballage			
III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement			
		Polluant marin: Oui	
Les emballages non vrac de ce produit ne sont pas réglementés comme matières dangereuses dans des volumes inférieurs à la quantité déclarable, sauf en cas de transport par voie navigable intérieure. La marque de polluant marin n'est pas requise pour le transport par voie navigable intérieure dans des volumes ≤ 5 L ou ≤ 5 kg. Quantité déclarable : 8 333,3 lb / 3 783,3 kg [806,01 gal / 3 051,1 L]. Les volumes d'emballage expédiés en quantités inférieures à la quantité déclarable ne sont pas soumis aux exigences de transport de la quantité déclarable (QD).			

14.6. Transport en vrac

Non applicable

14.7. Précautions spéciales pour l'utilisateur

DOT	
N° ONU (DOT)	: UN3082
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx)	: 155
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 203
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 241
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27)	: No Limit
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75)	: No Limit
DOT Emplacement d'arrimage	: A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.

TMD	
N° ONU (TDG)	: UN3082

Azo-Cast R0310A

Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3). (2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique : a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A.; b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A.; c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A.; d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.; e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A. (3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant : a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME; b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX,99 - (1) Les mélanges de matières solides qui ne sont pas des marchandises dangereuses et de liquides ou solides qui sont UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A, ou UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A, peuvent être présentés au transport, manutentionnés ou transportés sous UN3077, à condition qu'aucun liquide ne soit visible ni au moment du chargement des marchandises dangereuses dans un contenant ni durant le transport. (2) Le présent règlement, sauf les parties 1 et 2, ne s'applique pas à la présentation au transport, à la manutention ou au transport, à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire, de moins de 450 kg de UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A, ou de moins de 450 L de UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. Les marchandises dangereuses doivent être placées dans un ou plusieurs petits contenants qui sont conçus, construits, remplis, obturés, arrimés et entretenus de façon à empêcher, dans des conditions normales de transport, y compris la manutention, tout rejet des marchandises dangereuses qui pourrait présenter un danger pour la sécurité publique.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 5 L
Quantités exceptées (TDG)	: E1
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	: 171
IMDG	
Dispositions spéciales (IMDG)	: 274, 335, 375, 969
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: LP01, P001
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP1
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1, TP29
N° FS (Feu)	: F-A - FICHE ANTI-INCENDIE Alpha – FICHE ANTI-INCENDIE GÉNÉRALE
N° FS (Déversement)	: S-F - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Foxtrot – POLLUANTS MARINS HYDROSOLUBLES
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
IATA	
Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y964
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 30kgG

Azo-Cast R0310

Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Instructions d'emballage avion passagers et cargo : 964
(IATA)
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo : 450L
(IATA)
Instructions d'emballage avion cargo seulement : 964
(IATA)
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 450L
Code ERG (IATA) : 9L

RUBRIQUE 15 Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit sont présents et répertoriés comme actifs dans l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Produit(s) chimique(s) soumis aux obligations de déclaration de la Section 313 du Titre III des Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) de 1986 et dans le CFR 40 Partie 372.

Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues	N° CAS 9016-87-9	90-100%
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	N° CAS 101-68-8	27 – 50%

4,4'-méthylènediphényl diisocyanate (101-68-8)

Listé dans les polluants de l'air dangereux de l'EPA (HAPS)
Listed on EPA HAPs Chronic Dose Response Assessment List - Carcinogens
Listed on EPA HAPs Acute Dose Response Assessment List – Exposure limits

QD CERCLA : 5000 lb

15.2. Règlements internationaux

CANADA

Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues (9016-87-9)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

4,4'-méthylènediphényl diisocyanate (101-68-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

1,3-bis(4-((4-isocyanatophényl)méthyl)phényl)-1,3-diazétidine-2,4-dione (17589-24-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Acide isocyanique, ester de polyméthylènepolyphénylène, polymère avec l'a-hydro-ω-hydroxypoly(oxy-1,2-éthanediyle) (57636-09-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Azo-Cast R0310

Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Directives nationales

Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues (9016-87-9)

Listé dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

4,4'-méthylènediphényl diisocyanate (101-68-8)

Listé dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Listed on EPA HAPs Chronic Dose Response Assessment List - Carcinogens

Listed on EPA HAPs Acute Dose Response Assessment List – Exposure limits

15.3. Réglementations nationales

Proposition 65 de la Californie - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'État de Californie comme cause de cancer, de trouble du développement et/ou de la reproduction

Composant	Réglementations nationales ou locales
Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues(9016-87-9)	U.S. - Delaware - Exigences relatives au rejet de polluants - Quantité à signaler
4,4'-méthylènediphényl diisocyanate(101-68-8)	U.S. - Delaware - Exigences relatives au rejet de polluants - Quantité à signaler

RUBRIQUE 16 Autres informations

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Date d'émission : 21/04/2025

Sources des données : FDS préparée par CHEMTREC.

Texte complet des classes de danger et des phrases H	
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H320	Provoque une irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger pour la santé NFPA

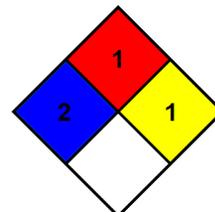
: 2 - Matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent causer une incapacité temporaire ou des blessures résiduelles.

Danger d'incendie NFPA

: 1 - Matériaux qui doivent être préchauffés avant qu'ils puissent prendre feu.

Réactivité NFPA

: 1 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables mais qui peuvent devenir instables à des températures et pressions élevées.



Azo-Cast R0310

Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.